

Lyon, 12 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole vote un plan de réduction de l'éclairage des voies rapides.

À l'occasion de la séance du Conseil métropolitain de ce jour, les élus ont adopté, à l'unanimité, un plan de réduction des éclairages des voies rapides du territoire. Ce plan de réduction permettra, à terme, diviser par dix la consommation d'énergie pour l'éclairage des voies concernées : M6, M7, boulevard Laurent Bonnevey, Boulevard Urbain Sud et contournement Sud de Meyzieu.

Il existe actuellement 1 700 mâts d'éclairage le long des voies rapides, principalement le long du périphérique. Aucune réglementation n'oblige à éclairer les voies rapides et il n'est pas observé de sur-accidentalité sur les axes qui sont déjà éteints comme l'A43 ou sur le Boulevard Urbain Sud entre Vénissieux et Corbas.

La Métropole de Lyon a donc choisi:

- De rénover 200 mâts situés aux bretelles de sortie ou ceux qui éclairent les zones urbaines comme celles de Croix-Luizet, du pôle Laurent Bonnevey ou vers l'Astroballe en passant à la technologie LED
- de démonter les autres mâts le long des voies rapides (voir liste ci-dessous).

Grâce à ce choix, les économies générées sont de deux ordres : la première par la diminution du nombre de points lumineux et la seconde par le passage à la technologie LED.

Il s'agit d'un investissement de 4,5 millions d'€ qui permettra de réduire de 90% les coûts d'exploitation et diviser par deux les coûts de maintenance annuels.

Cet investissement sera rentabilisé en seulement 6 ans et fait partie de la politique énergétique de la Métropole qui vise à baisser la consommation électrique.

Les voiries concernées par ce plan :

M6 du Nord au Sud :

- Les zones éclairées par des réseaux autres que ceux gérés par la Métropole (communes, BPNL) restent éclairées
- Dépose des candélabres qui ne fonctionnent pas déjà aujourd'hui (viaduc des deux Amants...)

M7 du Nord au Sud :

- Les zones éclairées par des réseaux autres que ceux gérés par la Métropole (communes) restent éclairées
- Dépose des mâts béton sur le terre-plein central qui ne fonctionnent pas déjà aujourd'hui

Contact Presse :

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94

RD301 d'Ouest en Est :

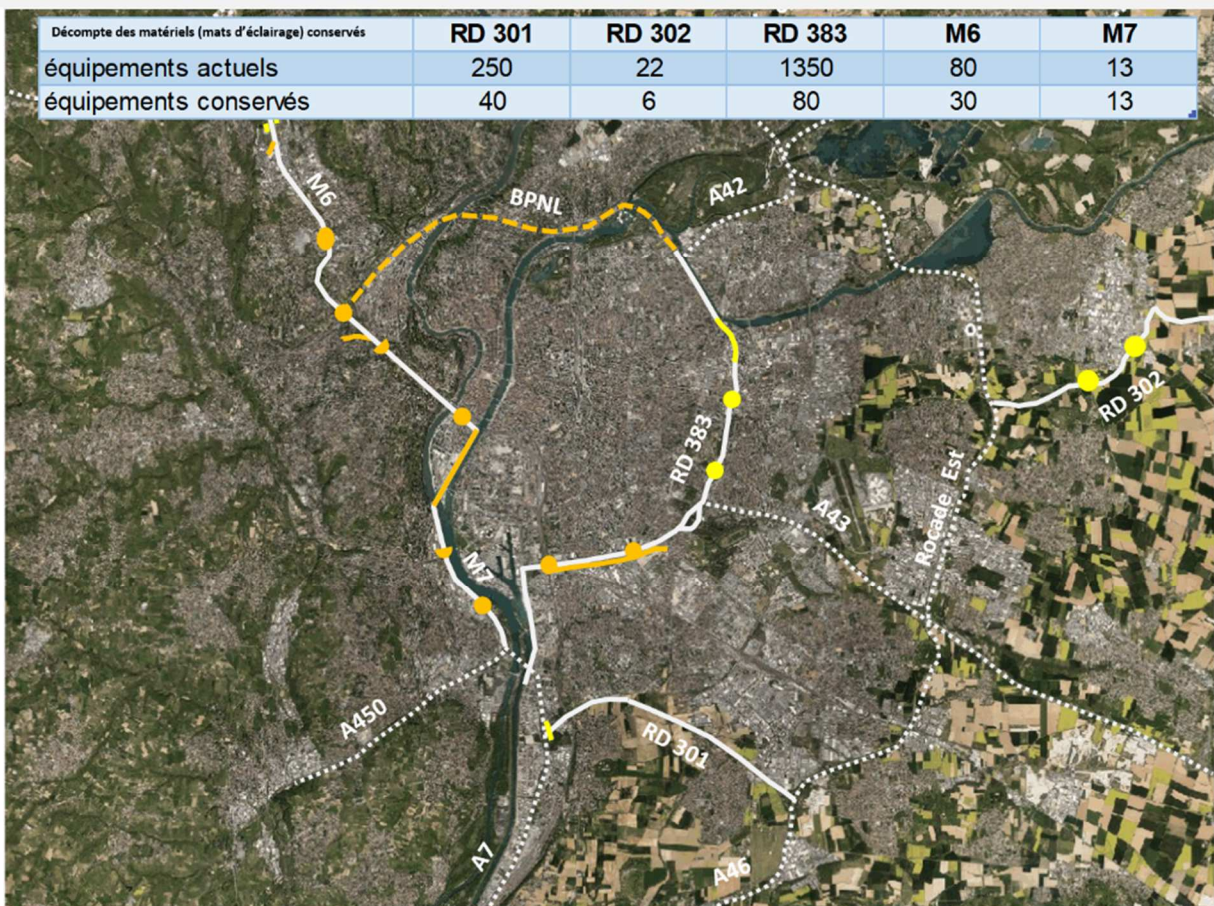
- Seul est conservé l'éclairage du giratoire du RD 301 avec le RD 312 et une partie du RD 312

RD 302 d'Ouest en Est :

- L'éclairage des 2 giratoires strictement sont conservés. Les quelques mats à l'amont et aval de ces giratoires seront déposés.

RD383 du Nord au Sud :

- Les échangeurs de Montchat et Vinatier resteront éclairés par un réseau Métropolitain.
- Les échangeurs Parilly / Route de Vienne resteront éclairés par des réseaux qui sont gérés par les communes, tout comme la contre-allée et collectrice entre la route de Vienne et l'échangeur États-Unis et Parilly.
- Tout au Sud une partie du quai Louis Aulagne dans la commune de Saint-Fons restera éclairée par un réseau métropolitain des voies rapides.

Les zones éclairées conservées**Contact Presse :**

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94